

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019



LE LOCAL À LA RESCOUSSE DE L'ÉTAT !

Nous venons de vivre en ce printemps 2020, une situation inédite à tout point de vue. La pandémie de COVID 19 qui s'est abattue sur notre planète, a eu d'énormes répercussions sur notre vie sociale mais également institutionnelle et économique.

Le confinement qui en a découlé et qui était indispensable au maintien du bon fonctionnement de nos services d'urgence, s'est traduit par une suspension du processus électoral local et un arrêt quasi intégral de l'activité économique.

Aussi, des conseils municipaux transitoires ont dû gérer les conséquences locales de la situation sanitaire, par le soutien aux plus faibles et aux personnes isolées ainsi que par le maintien en fonctionnement des services publics locaux. Lors du déconfinement ce sont l'accueil des enfants dans les écoles ou bien la distribution de masques de protection qui ont été assurés au mieux.

Quant à la poursuite de l'investissement local, largement souhaitée par l'Etat, si celui-ci s'est partiellement interrompu, il n'a jamais été totalement stoppé.

En effet, le SDEPA a de son côté, rapidement mis en place des mesures sanitaires pour relancer les travaux dans le cadre des marchés en cours et ce, pour donner suite aux attentes des communes demandeuses qui avaient à régler notamment des projets dans le cadre de l'urbanisation de leurs territoires.

Néanmoins, au final nous constatons tous un réel coup de frein à l'activité avec toutes les conséquences que cela risque d'entraîner à court et moyen terme sur l'économie et donc l'emploi.

C'est pourquoi, il est indispensable que nos collectivités locales qui représentent chaque année plus de 70% de l'investissement public en France, agissent de concert pour poursuivre leurs projets et en engager de nouveaux.

Il est indispensable que nos collectivités locales qui représentent chaque année plus de 70 % de l'investissement public en France, agissent de concert pour poursuivre leurs projets et en engager de nouveaux.



Dans les communes du Béarn et du Pays Basque, le SDEPA continuera plus que jamais d'être à vos côtés pour vous accompagner dans tous vos projets visant notamment à mettre en œuvre la transition énergétique localement. Cependant, nous devons être capables tous ensemble, de relancer une économie plus durable, soucieuse d'un environnement qu'il convient de préserver mais qui doit aussi constituer un vecteur de développement.

La décentralisation nous a donné des moyens et des pouvoirs de décision, utilisons les pour peser pleinement dans la relance de notre économie, en utilisant si nécessaire l'expérimentation et bientôt la différenciation, pour porter au plus près de nos territoires une action efficace, concertée et source de richesse.

Oui, le SDEPA est résolument tourné vers l'avenir et continuera en élargissant ses compétences, d'accompagner vos collectivités et les usagers du département en matière énergétique.

Aussi, si ce rapport annuel d'activité retrace l'action du SDEPA vous le verrez, il constitue également, en s'adressant à tous les Maires et délégués des communes, et bien au-delà de son caractère obligatoire, un outil privilégié d'information et de communication de la dynamique locale que nous portons tous.

Je vous en souhaite par conséquent bonne lecture.

Bien entendu, les élus et le personnel du SDEPA, se tiennent à votre disposition pour répondre à vos demandes autant que nécessaire.

Bien cordialement.

Barthélémy BIDÉGARAY
Président du SDEPA

ARTICLE L.5211-39 DU CGCT

« Le Président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI ».

REPRISE DES CHANTIERS COMMUNAUX : UNE PRIORITÉ !

Le SDEPA a activé à compter du 15 avril, un plan de reprise progressive d'activité (Travaux d'électrification, Éclairage public, Conseil en Énergie Partagé, Énergies renouvelables...) pour répondre aux demandes des collectivités et des particuliers.



Afin d'assurer la continuité du service public de la distribution d'électricité et d'en garantir la qualité, le SDEPA, en concertation avec les entreprises, les collectivités et ENEDIS, a décidé de relancer ses chantiers suspendus le 17 mars dernier en raison du confinement lié à la pandémie de COVID 19.

Dans un premier temps, la reprise d'activité a concerné :

- les études de réseaux
- les chantiers de raccordements électriques et téléphoniques interrompus ou urgents
- les chantiers de renforcements et de

- sécurisations interrompus ou urgents
- les chantiers d'isolation des combles des bâtiments communaux
- les projets de réseaux de chaleur et de photovoltaïque sur bâtiments communaux

Suite à la parution du Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus établi au niveau national par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, **le SDEPA a rédigé son propre document spécifique, fixant les règles de sécurité applicables sur les chantiers à reprendre ou à engager dans le contexte pandémique durant les semaines et mois à venir.**

Déjà en alerte sur le sujet, les entreprises se sont organisées pour pouvoir intervenir sur les chantiers d'électrification identifiés par le SDEPA comme prioritaires. Le concessionnaire Enedis a également été informé des priorités du SDEPA pour intégrer

les chantiers, dans la file d'attente des opérations d'accès au réseau électrique à autoriser.

Les Services Techniques et Énergie du SDEPA ont de leur côté, formalisé les procédures dématérialisées et de validation, nécessaires à la reprise des opérations.

Quant au personnel du SDEPA, **les dispositifs de télétravail mis en place dès le 17 mars, ont permis d'assurer une continuité intégrale de service** du point de vue administratif, financier, comptable et même technique en ce qui concerne la validation d'études et de décomptes établis par les entreprises et prestataires.

La reprise de travail au siège de Pau et l'antenne de Bayonne, s'est opérée pour la majorité des agents le 18 mai en alternance avec du télétravail, après que les équipements nécessaires, masques, gel et vitres de protection aient été reçus.

DES ASSEMBLÉES LOCALES OPÉRATIONNELLES MALGRÉ TOUT

Dans ce contexte si particulier, les collectivités ont continué à assurer leurs missions de service public, sous la Direction d'élus locaux pleinement investis malgré des situations disparates les concernant.

La période vécue par les élus communaux en ce printemps 2020 est singulière. En effet, si plus de 90 % des élections municipales se sont jouées au 1er tour le 15 mars dernier dans le département, les exécutifs de ces communes n'ont pu se mettre en place que tout récemment. Heureusement, l'esprit Républicain a globalement bien fonctionné et les communes ont durant deux mois et demi pu prendre un certain nombre de décisions tout de même, notamment dans leurs relations avec le SDEPA.

Par conséquent, les chantiers d'extensions du réseau électrique nécessaires à la construction d'habitations, à la desserte d'activités économiques ou bien les renforcements de réseaux urgents, ont pu

être engagés et pour certains d'entre eux, réalisés.

De son côté, **le SDEPA a continué de fonctionner avec les représentants communaux en place, tant que le renouvellement général des Conseils Municipaux n'avait pas eu lieu.**

En effet, conformément à l'article L 5211-8 du CGCT, le mandat des délégués « expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux ». **Ce renouvellement général ne pouvant intervenir qu'une fois le second tour organisé, l'installation de l'organe délibérant du SDEPA suivra ce calendrier.**

Par ailleurs, au X de l'art. 19 de la loi d'urgence du 23 mars 2020, il est stipulé que « le mandat des représentants d'une commune, d'un établissement public de coopération



intercommunale ou d'un syndicat mixte fermé au sein d'organismes de droit public en exercice à la date du premier tour, est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par l'organe délibérant ». **Aussi, le mandat des délégués dans les comités syndicaux sera prorogé jusqu'à la désignation de leurs successeurs, qui ne pourra prendre effet qu'après le renouvellement général des conseils municipaux, donc après le second tour, y compris si les délégués sortants ne sont plus membres du conseil municipal.**

Le Budget ayant été voté le 13 mars dernier, le Bureau s'est réuni durant cette période transitoire et notamment en visioconférence, pour exécuter les affaires courantes.

LA CONCESSION ÉLECTRIQUE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION

Réseau HTA (en km)	2015	2016	2017	2018	2019
Souterrain	3 879	3 974	4 073	4 166	4 285
Aérien	4 292	4 261	4 208	4 145	4 103
Torsadé	23	22	23	23	23
TOTAL HTA	8 196	8 236	8 282	8 334	8 384

Le réseau Haute Tension A (HTA) est désormais pour moitié souterrain, toute création étant réalisée sur la base de cette technique.

Concernant le réseau basse tension (BT) cette fois, la résorption des linéaires de fils nus se poursuit à un rythme soutenu (plus de 120 km par an en moyenne), engendrant une augmentation du linéaire de réseaux souterrains et torsadés plus robustes aux intempéries et à la végétation. Il est à noter que le réseau fil nu en faible section est en voie de disparition notamment dans les communes rurales.

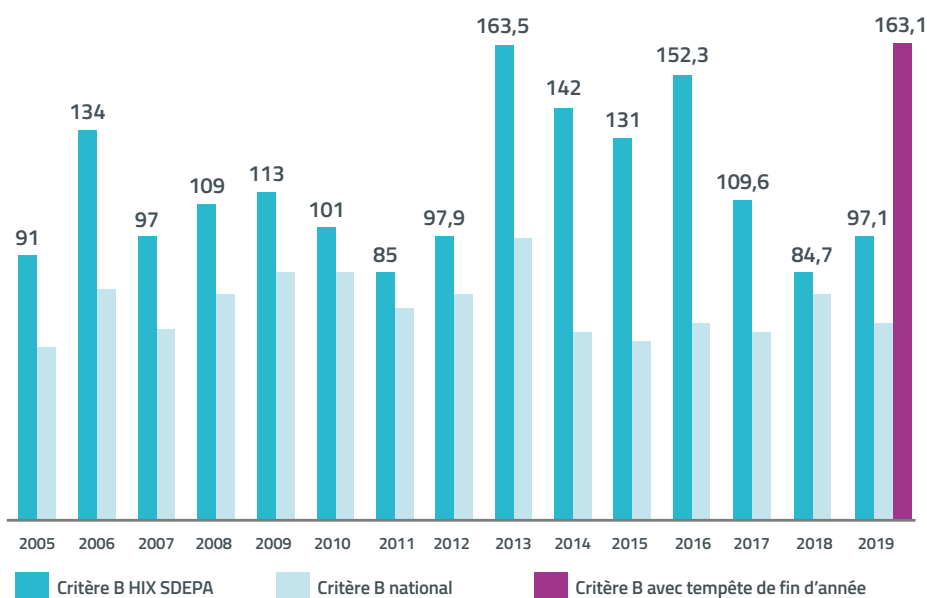
Au fur et à mesure de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis et du SDEPA, le réseau de distribution publique d'électricité, propriété du SDEPA, est en voie de fiabilisation et de sécurisation.

Réseau BT (en km)	2015	2016	2017	2018	2019
Souterrain	4 176	4 282	4 404	4 500	4 597
Torsadé	6 200	6 321	6 392	6 464	6 557
Nu	1 610	1 457	1 338	1 235	1 102
dont faible section	471	404	358	315	263
TOTAL BT	11 987	12 061	12 135	12 199	12 256

Nombre d'usagers de la concession			
Puissance souscrite	2017	2018	2019
BTA <36 kVA	441 598	447 073	453 252
BTA >36 kVA	4 409	4 474	4 524
HTA	1 097	1 084	1 091
TOTAL	447 104	452 631	458 867

Le nombre d'usagers de l'électricité continue de croître ces dernières années de manière homogène sur le territoire, preuve du dynamisme démographique et économique du département.

Durée moyenne annuelle de coupure par an et par usager en minutes (critère B HIX)



Le temps moyen de coupure sur le plan national est relativement stable de 2014 à 2019, aux alentours d'une heure. La durée de coupure mesurée sur la concession des Pyrénées-Atlantiques est structurellement plus importante qu'en France. Le temps moyen de coupure en 2019 se situe encore à 97 minutes sans compter les événements exceptionnels de fin d'année qui font grimper l'indicateur à 163 minutes (histogramme en violet). Ces épisodes météorologiques de grande ampleur, confortent la nécessité d'investissements massifs sur le département. Cependant, il faut préciser que ces chiffres moyens cachent de fortes disparités constatées localement entre territoires, ce à quoi le SDEPA et Enedis tâchent de remédier en poursuivant des actions d'amélioration technique des lignes, dans le cadre des objectifs fixés dans le nouveau contrat de concession.

UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION SIGNÉ AVEC ENEDIS ET EDF POUR TRENTE ANS!

Le 28 septembre 2019, lors d'une réunion du Comité syndical extraordinaire à Biarritz, les délégués du SDEPA ont validé le nouveau projet de contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité au tarif régulé.

Un travail de plus d'un an s'est concrétisé. Mené par le Comité de Pilotage et le Comité Technique créé ad hoc et dans lesquels ont activement participé les membres du Bureau Syndical, ce fut une véritable course de fond. En effet, plus d'une dizaine de réunions de négociation avec les représentants d'Enedis (distribution d'électricité) et d'EDF (fourniture au tarif réglementé de vente) et de nombreux échanges intermédiaires ont abouti au nouveau contrat de concession de 30 ans qui a pris en effet le 31 décembre 2019.

Des objectifs ambitieux du contrat de concession...

Concernant la distribution d'énergie électrique, la conclusion de ce contrat renouvelé n'a été possible que par l'établissement d'un diagnostic technique partagé de la concession, permettant de faire l'état des lieux technique des réseaux et de cibler les forces et faiblesses des ouvrages concédés.

La construction d'un schéma directeur des investissements sur la durée du contrat ainsi que du premier programme pluriannuel d'investissements de 4 ans sur la période 2020-2023, s'est basée sur les objectifs partagés d'amélioration de la qualité de distribution d'électricité pour les usagers. Les axes de travail d'Enedis et du SDEPA sur le réseau pour les 15 prochaines années ont été déclinés ainsi :

- 2 400 km de réseaux HTA et BT obsolètes seront renouvelés
- 78 postes de transformation situés en zone inondable seront déplacés
- 97% des usagers au moins devront bénéficier d'une tenue de tension électrique conforme aux normes, quelle que soit leur situation sur le territoire départemental
- 120 organes de manœuvre télécommandés supplémentaires seront installés
- les 66 lieux de vie (point de desserte électrique sécurisé dans une commune) restant à sécuriser électriquement dans le département seront traités.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé à un rythme soutenu, avec comme ligne directrice la réduction du temps moyen de coupure par usager du réseau et par an, qui sera durablement ramené à 85 minutes contre

115 minutes de moyenne sur les 5 dernières années. Cet objectif contractuel accepté par Enedis doit porter ses fruits.

Par ailleurs, le contrat régit :

- Les modalités financières concernant les redevances de concession à percevoir par le SDEPA
- La répartition de la maîtrise d'ouvrage entre concédant et concessionnaire
- La transition énergétique et sa traduction dans le contrat de concession

Concernant la mission de service public d'EDF relative à la fourniture au tarif réglementé de vente, le contrat de concession du SDEPA reprend les avancées intégrées dans le modèle national de contrat, à savoir :

- L'information et l'accueil adapté des usagers ayant souscrit un contrat au tarif réglementé de vente
- La mission de conseil tarifaire aux clients
- L'accompagnement des usagers en situation de précarité énergétique, et le conseil en matière d'utilisation rationnelle de l'électricité
- Le traitement efficace des réclamations
- L'information du SDEPA au travers du compte rendu d'activité annuel, sur l'exécution des missions de service public dévolues.

... à l'épreuve de la réalité des événements climatiques

En novembre et décembre 2019, cinq tempêtes successives ont affecté le réseau électrique. Les faiblesses de certaines parties du réseau de distribution ont été révélées par les vents forts et les précipitations abondantes. Les incidents sur le réseau



aérien haute tension et basse tension ont provoqué de nombreuses coupures d'électricité, parfois très longues. 30 000 à 40 000 usagers ont été durablement coupés, certains parfois plus de trois jours d'affilée.

Le réseau vétuste et sensible aux aléas climatiques avait été identifié par Enedis et le SDEPA dans le cadre d'un programme de résorption inscrit au nouveau contrat de concession. Le diagnostic des ouvrages électriques du SDEPA annexé au contrat identifie un stock de 582 km de réseau haute tension sensible au vent, à la neige et aux chutes de branches ou d'arbres. Le premier programme pluriannuel d'investissement 2020-2023 vise à résorber 83 km de ce stock. Les efforts devront porter sur ces tronçons pour atténuer les effets du dérèglement climatique. Place aux travaux dorénavant pour consolider les ouvrages !



Les tempêtes de l'hiver 2019 ont causé de gros dégâts sur le réseau électrique.

LA CONCESSION GAZ NATUREL

exploitée par GRDF



Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2019

Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Nombre d'usagers
219,59	23,98	882,51	1126,08	33 837

Les délégations de service public :

Répartition des réseaux par matière et en kilomètres à fin 2019

Commune	Acier	Cuivre	Polyéthylène	Total	Usagers
Ahetze	0	0	5,71	5,71	70
Artigueloutan	0	0	1,18	1,18	21
Precilhon	0	0	2,18	2,18	28
Souraide	0	0	5,41	5,41	50

GAZ: BAISSÉ DES TARIFS RÉGLEMENTÉS AVANT DISPARITION

Les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz, appliqués par Engie à des millions de foyers français, ont baissé de 1.3 % au 1^{er} mai. « Cette baisse est de 0.3 % pour les clients qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 0.7 % pour ceux qui ont un double usage, cuisson et eau chaude et de 1.3 % pour les foyers qui se chauffent en plus au gaz », détaille la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Sur le marché, les cours du gaz sont en recul.

La loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, stipule la suppression de l'ensemble des tarifs réglementés de gaz naturel, à compter du 1^{er} juillet 2023. En effet, suite à la décision du Conseil d'État, cette loi acte la mise en conformité du droit français avec le droit européen. À ce jour, il n'est plus possible de souscrire un contrat de gaz au tarif réglementé. En ce qui concerne les contrats en cours, ils sont maintenus jusqu'à cette date et seront supprimés en deux phases :

- pour l'ensemble des professionnels, à partir du 1^{er} décembre 2020
- pour les particuliers et les copropriétés, à compter du 1^{er} juillet 2023.

LES CHIFFRES DU SDEPA

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du SDEPA se diversifient de plus en plus. Si celles-ci résultent toujours pour une large part des redevances annuelles des concessions de distribution d'électricité et de gaz, d'une fraction du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité, de frais de gestion sur travaux et de participations communales diverses, elles proviennent dorénavant également des prestations assurées par le SDEPA pour le compte des collectivités (service de CEP, maîtrise d'œuvre, achat groupé d'énergie, certificats d'économies d'énergie).

La redevance de concession versée en 2019 pour l'électricité (2 750 000 €), était la dernière perçue par le SDEPA sous le régime de l'ancien contrat. Les négociations qui ont abouti en 2019 sur le renouvellement de la concession avec ENEDIS et EDF, tendent à maintenir la redevance de concession à un niveau élevé pour l'avenir, ce qui n'était pas le

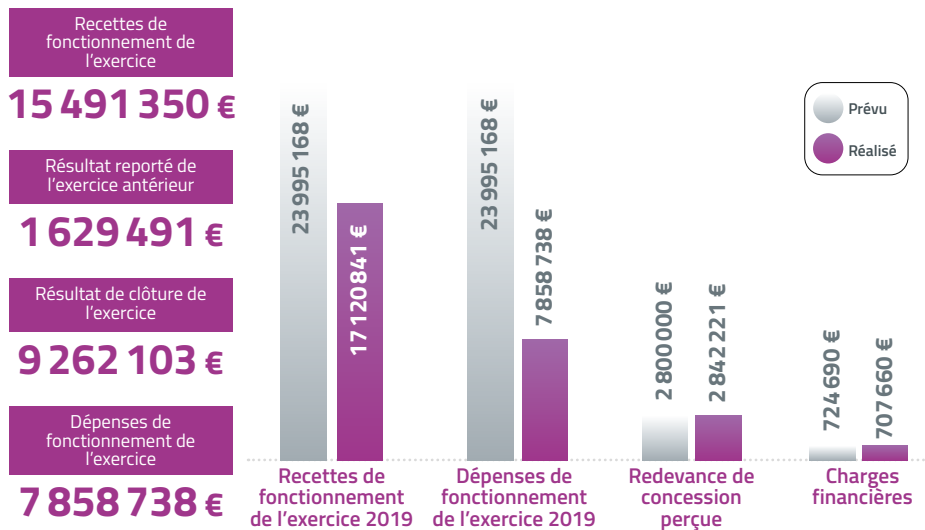
cas dans le cadre du dispositif en vigueur qui s'est achevé le 31 décembre dernier.

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité quant à lui tend à diminuer chaque année. Ce fut à nouveau le cas en 2019 avec un produit de 4,85 millions d'euros environ, le SDEPA reversant toutefois 70 % de ce montant aux communes de moins de 2000 habitants.

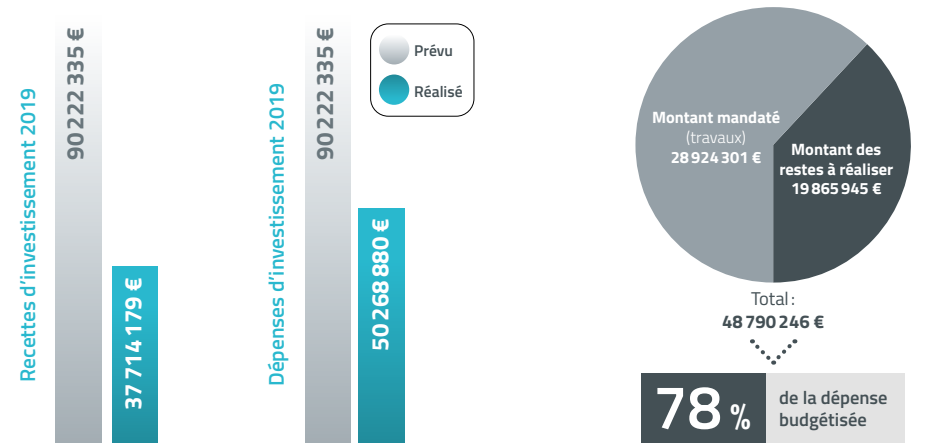
En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement du SDEPA, celles-ci restent en grande partie constituées du virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des travaux (plus de 14 millions d'euros pour 2020).

Quant aux moyens propres de fonctionnement (charges courantes, charges de personnel), ils représentent toujours une faible part du budget de fonctionnement du SDEPA, soit 2 millions d'euros sur 23 millions, c'est-à-dire moins de 9 % de celui-ci.

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019

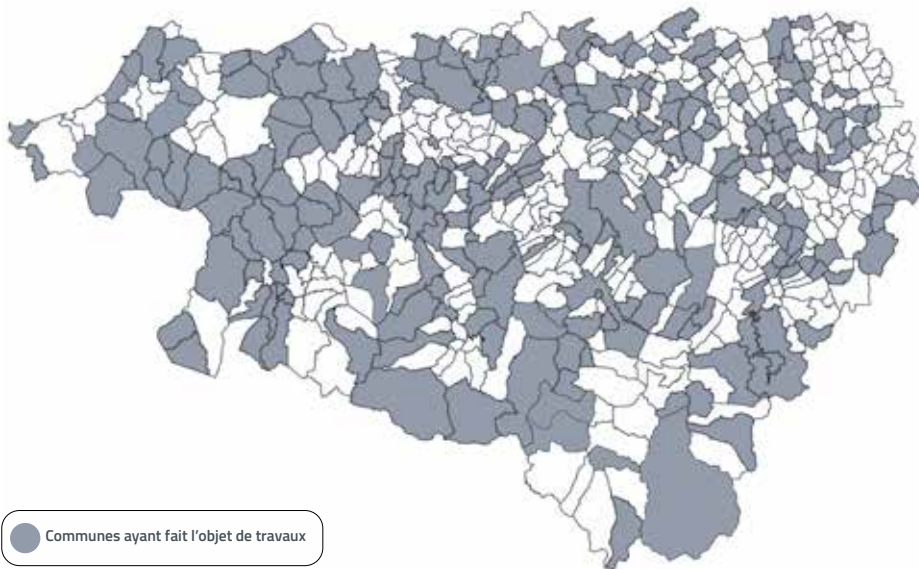


Section d'investissement

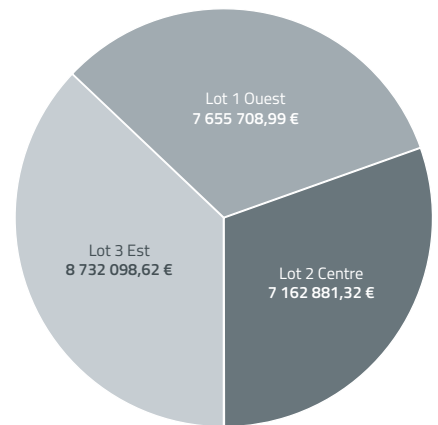


ZOOM SUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE SDEPA EN 2019

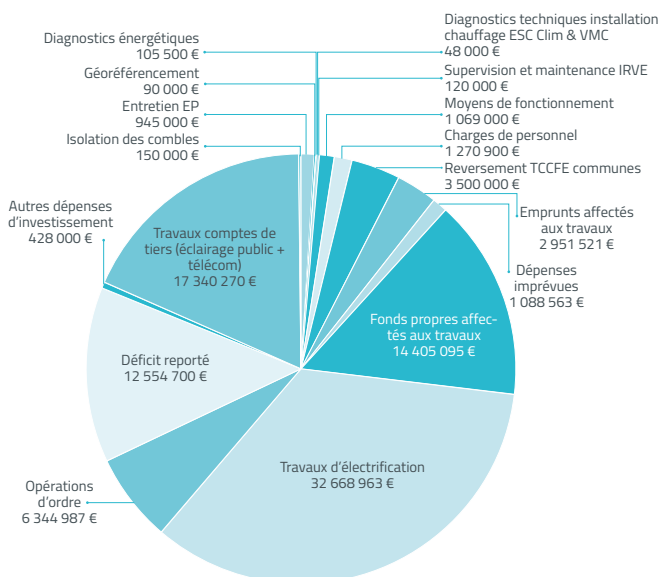


SYNTHÈSE DES COMMANDES PASSÉES EN 2019 **23 550 688 €HT**

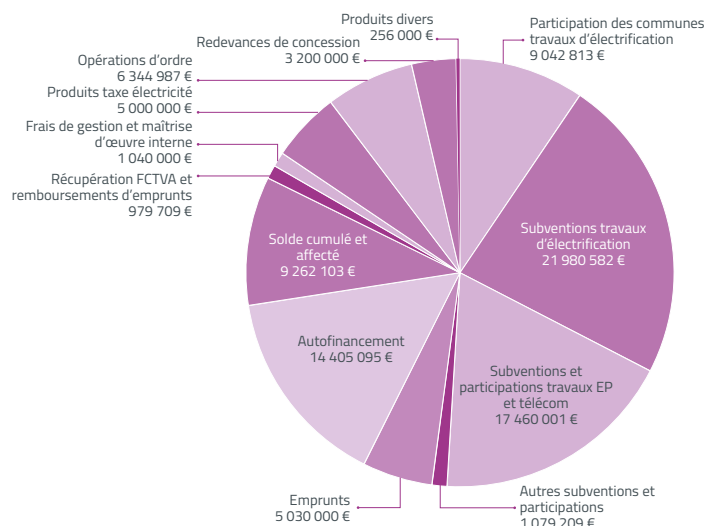


LE BUDGET 2020

DÉPENSES 2020 **95 080 499 €**



RECETTES 2020 **95 080 499 €**



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN BÉARN ET PAYS BASQUE AVEC LA SEM ENR64 !

Tout récemment créée par le SDEPA, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole, EnR64 se consacre au développement des énergies renouvelables sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques.

Pour ce faire, elle dispose d'un capital social initial de 2 100 000 €. Le portefeuille de projets d'EnR64 ne cesse de s'étoffer pour un investissement total prévu à hauteur de 11 500 000 € dans un premier temps.

Parmi ses projets :

- La centrale solaire au sol de Bénéjacq d'une puissance de 2 MW devrait entrer en phase de construction à la rentrée 2020.
- Les études de dimensionnement d'une plus petite centrale au sol de 800 kWc sur la commune de Vialer débutent ce printemps 2020. Ce projet servira de test à la viabilité des centrales au sol de faible puissance.
- Des évaluations environnementales sont en cours pour la construction d'une centrale solaire au sol de 5 MW sur le territoire de Casteide Doat.
- Un partenariat a été signé avec la société TEREKA pour développer des stations de distribution de BioGNV et GNV (gaz naturel pour véhicules) en Béarn et Pays basque. Les études de potentiels et de faisabilité, qui détermineront les territoires qui pourront accueillir ces stations, ont démarré le mois dernier.
- EnR64 va créer la société « PSPA » (Parkings Solaires des Pyrénées-Atlantiques) avec le fonds régional Terra Énergie et la start-up See You Sun. Cette

société pourra équiper les parkings d'ombrières solaires couplées à des bornes de recharges pour véhicules électriques, dans les agglomérations de Bayonne et Pau notamment.

- EnR64 s'associe à l'Institution Adour et d'autres SEM et Syndicats d'Énergie du sud-ouest pour créer « EnR Adour », une société qui portera des centrales flottantes sur les lacs appartenant à l'Institution. Un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner le développeur vient d'être lancé ce mois de mai.

De nombreux autres projets sont à l'étude ou en cours de développement par EnR64, notamment en relation avec la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques, car quoi de plus pertinent qu'un acteur local du territoire pour s'associer avec les agriculteurs.

Les circuits courts doivent désormais aussi s'envisager énergétiquement !

Pour rappel, EnR64 peut réaliser ou financer sur le territoire des collectivités du département :

- Des centrales solaires :
 - Sur toiture d'au moins 500 mètres carrés
 - En ombrières de parking à partir de 15 places
 - Au sol, sur du foncier d'au moins 1 hectare anthropisé (sites industriels pollués, CET, carrières, délaissés, etc.)
- Des projets de méthanisation
- Des installations hydroélectriques.

Pour tout renseignement, contacter EnR64 par téléphone au 05 59 02 46 71 ou par mail à s.castet@enr64.fr et m.debehr@enr64.fr ou encore sur le site www.enr64.fr.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES PROFITENT DE LA CRISE SANITAIRE

Tous les scénarios énergétiques d'avant-crise, envisageaient une augmentation forte de la production d'électricité dans le mix énergétique à court terme (de près de 50% d'ici 2040 dans le scénario de l'Agence Internationale de l'Énergie). La pandémie de Coronavirus a renforcé cette orientation avec en particulier, l'avènement du télétravail et un attrait très significatif pour les véhicules à motorisation électrique, à tel point que les Etats européens envisagent la création d'un « Airbus de la batterie ». Si « l'électrification » de l'économie est plus que jamais une réalité, celle-ci ne se fera pas sans un fort développement des filières renouvelables cependant.

C'est donc dans ce contexte inédit, que la Ministre de la Transition écologique et solidaire, Élisabeth Borne, vient d'annoncer un certain nombre de mesures en soutien aux projets de production d'énergies renouvelables : des délais additionnels sont accordés pour la mise en service des installations, un report des prochaines périodes d'appels d'offres a été acté tout comme le gel pour trois mois des tarifs de rachat de l'électricité pour les petits projets photovoltaïques. Cette souplesse réglementaire bienvenue, devrait permettre d'accompagner les entreprises dans la relance de leur activité au service de l'économie en général.

LA SEM ENR64 A CONCLU UN PARTENARIAT AVEC TERÉKA

Cet accord a pour but de déployer des stations BioGNV en Béarn et Pays basque. L'étude locale de potentiel qui vient d'être lancée, s'appuie sur le schéma directeur de la Région Nouvelle-Aquitaine sur la mobilité GNV/BioGNV. En effet, ce dernier a répertorié 4 principaux territoires sur lesquels il est opportun d'implanter des stations, à savoir : Pau, Oloron-Sainte-Marie, Bayonne et Hendaye.

Afin de confirmer ce schéma et d'approfondir le potentiel sur l'ensemble des territoires, la SEM EnR64 adopte une démarche qui consiste à prendre contact avec les professionnels locaux pour échanger avec eux sur leur intérêt à faire l'acquisition de véhicules GNV. De même, les élus locaux vont être sollicités afin de localiser le foncier adapté à l'installation de futures stations sur leur territoire.



LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR BÂTIMENTS COMMUNAUX SE POURSUIT...

Deux nouveaux chantiers avaient démarré ce mois de mars 2020 mais ont été stoppés par l'épidémie de COVID-19: Il s'agit d'une installation de 9 kWc sur le pôle polyculturel de Gamarthe et d'une centrale de 18 kWc sur le Centre Technique Municipal d'Urrugne.

Ces deux chantiers ont été relancés et terminés au cours de la deuxième quinzaine de mai.

Deux nouvelles opérations vont être prochainement engagées sur la salle polyvalente de l'Hôpital-d'Orion (9 kWc) et la salle polyvalente d'Agnos (36 kWc).

D'autres projets photovoltaïques sur bâtiments publics sont en cours d'étude sur 2020.

Un marché de maintenance a été mis en place pour ces installations avec l'entreprise Soltéa Energie Service basée à Biarritz. Ce marché permettra au SDEPA de maximiser la sécurité de ses installations, d'intervenir plus efficacement dans le cadre d'un dépannage et d'optimiser la production.



Centrale photovoltaïque sur l'école de RIUPEYROUS.

LES RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS SE DÉVELOPPENT

Après la mise en service du réseau de chaleur de Mauléon au mois d'octobre 2019, la consultation pour l'attribution du marché relatif à la réalisation du futur réseau de chaleur d'Arette est dans sa phase terminale. Les offres définitives ont été remises le 6 mai 2020. Le choix du titulaire sera arrêté dans les prochains jours, l'objectif étant de réaliser ce chantier qui desservira notamment le nouveau collège, durant l'automne et l'hiver prochain.

Quant au projet de Lembeye, la procédure d'étude du réseau a débuté. Un Marché Public Global de Performance va être lancé prochainement pour mettre en concurrence les équipes de candidats.

...ET L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE SITES ISOLÉS AUSSI

Après la réception en novembre 2019 d'une installation photovoltaïque à LOUVIE SOUBIRON permettant d'alimenter en électricité une habitation principale, mais aussi le hangar dédié à l'activité agricole du propriétaire (puissance installée de 8 100 Wc pour une autonomie de 8 jours et un coût de travaux s'établissant à 107 980,45 € HT), d'autres chantiers sont en cours.

Les travaux s'achèvent sur le site de TOUVRON situé sur la commune de Castet (puissance installée de 4 608 Wc pour une autonomie de 9 jours et un coût de travaux s'établissant à 82 396,35 € HT) et se poursuivent à la Cabane «Gourgue Sèque» située sur la commune de Borce mais appartenant à la commune de Bedous. Le chantier sera terminé fin juin (puissance installée de 1 960 Wc pour un budget de 51 037 € HT).

Enfin, 6 nouveaux projets sont à l'étude actuellement:

- Augmentation de puissance pour une habitation sur la commune de Bidarray
- Électrification du refuge d'Arremoulit sur la commune de Laruns
- Électrification d'une habitation sur la commune d'Aydius



Installation solaire à LOUVIE-SOUBIRON.

- Électrification d'un refuge de pèlerins sur la commune de Saint Michel
- Électrification d'une borde sur la commune de Lacarre
- Électrification d'une habitation principale sur la commune de Castet.



L'ISOLATION DES COMBLES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX BIEN ENGAGÉE

Les chantiers concernant les 24 premières communes retenues par le programme du SDEPA sont en cours. 16 chantiers sont d'ores et déjà terminés pour un total de 3 500 m² de combles isolés et un budget de 52 000 € engagés.

La récupération des CEE (certificats d'économie d'énergie) à hauteur de 33 300 € permet un financement d'environ 64 % du budget total.

Pour que les collectivités qui bénéficient des travaux aient un reste à charge maximal de 20 % du total HT, la convention financière signée entre le SDEPA et le Département, vient compléter le plan de financement à hauteur de 80 %.

À ce jour, 4 nouveaux chantiers sont en cours et plusieurs collectivités se sont d'ores et déjà positionnées pour bénéficier de la 2^{ème} tranche.

Le SDEPA va donc prochainement réaliser avec l'entreprise Isoweck, les visites sur les nouveaux sites avant de lancer la seconde vague de travaux à la rentrée.

Les économies les plus significatives étant générées par l'isolation des parties hautes des bâtiments, ce dispositif génère un excellent bilan coût/avantage.

Les communes intéressées et notamment celles ayant un nouvel exécutif à leur tête, qui ne maîtriserait pas les informations relatives à ce programme, peuvent contacter Dimitri LARRUS Technicien dédié à l'adresse suivante : d.larrus@sdepa.fr

LE SDEPA LAURÉAT DU PROGRAMME ACTEE

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

En janvier 2020, le SDEPA, en partenariat avec les Syndicats d'Énergies de Nouvelle-Aquitaine (SDEEG33, SDE47, et SYDEC40) a été lauréat du Programme ACTEE, porté par la Fédération Nationale des Collectivités

Concédantes et Régies (FNCCR) et EDF, pour promouvoir la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments publics.

À ce titre, le SDEPA va proposer prochainement aux collectivités du département un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques, à savoir :

- les installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire utilisant tout type d'énergie (gaz, fioul, bois, géothermie, PAC...)
- les installations de climatisation et ventilation.

Un questionnaire a d'ores et déjà été envoyé à l'ensemble des communes et communautés de communes du département pour évaluer leurs besoins et leur intérêt pour cette démarche.

UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDEPA réalise depuis de nombreuses années des diagnostics d'installations, d'importants travaux de rénovation ainsi que l'organisation de la maintenance et de l'exploitation des réseaux d'éclairage public communaux.

Aussi, fort d'une solide expérience technique en interne sur le sujet, le SDEPA est en mesure d'accompagner les territoires en allant beaucoup plus loin dans les approches en la matière.

C'est pourquoi, l'élargissement de l'intervention du SDEPA autour de cette thématique a été engagé. Cela se traduit désormais notamment par l'organisation d'actions menées en relation avec de nouveaux acteurs tels que les associations environnementales sur la biodiversité, l'astronomie ou les services de sécurité pour parler des éventuels liens d'accidentologie et vols ou délits en relation avec la présence ou l'absence d'éclairage public.

Par ailleurs la réglementation a encore évolué depuis décembre 2018 avec un décret sur les nuisances lumineuses, qui nécessitera de lourds investissements d'ici 2025 pour mettre en conformité les installations et réguler l'éclairage notamment en ce qui concerne les plages de fonctionnement.

Lors du Comité Syndical de février, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, est intervenu pour rappeler l'impact de l'éclairage public sur la faune et la flore nocturne et la nécessité d'adapter au mieux son usage aux besoins.

Concilier éclairage et environnement, un défi pour demain !





UN CONGRÈS NATIONAL DE LA FNCCR POUR VOIR PLUS LOIN !

Le SDEPA était présent avec les syndicats d'énergie de Nouvelle Aquitaine, au Congrès triennal de la FNCCR qui se déroulait du 1^{er} au 3 octobre 2019, au centre de congrès Nice Acropolis.

Un stand commun TENAQ (Territoire d'Énergie Nouvelle Aquitaine), était dédié aux 13 syndicats de la Nouvelle Aquitaine pour échanger sur les enjeux énergétiques, avec les différents acteurs présents.

Ce congrès a réuni les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du numérique et de la valorisation des déchets : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés étant également présents.

Comme il est de coutume, de nombreuses conférences, ateliers et tables rondes étaient organisés abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux sur les thèmes suivants :

- Énergie
- Eau, milieux, risques et biodiversité
- Numérique
- Éclairage public
- Smart city et territoires connectés

Les Syndicats de l'entente TENAQ étaient également présents sur les divers ateliers et les tables rondes, pour participer et échanger sur ces multiples sujets.

LE SDEPA : 70 ANS D'EXPÉRIENCE ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT



À l'occasion du Comité Syndical du 28 septembre 2019 à Biarritz, le SDEPA a souhaité mettre en valeur ses 70 ans d'existence.

En effet, le Syndicat créé en 1949 avait initialement pour mission de traiter toutes les questions relatives à l'électrification rurale, à une époque où la reconstruction du pays était une priorité, mais celui-ci a bien évolué au fil du

temps. Le Syndicat d'électrification qui rassemblait à l'époque 128 communes et des syndicats primaires de secteurs, est désormais départementalisé et regroupe les 546 communes du département.

En se tournant progressivement vers les énergies renouvelables, le gaz et la maîtrise des consommations énergétiques, il élargit ses compétences et devient le Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) et bientôt Territoire d'Énergie Pyrénées Atlantiques (TEPA).

Le SDEPA qui vient de signer un nouveau contrat de concession de distribution électrique avec ENEDIS pour les 30 prochaines années, se tourne résolument vers l'avenir en mettant en place des infrastructures de recharge pour les voitures électriques et demain des stations de gaz pour les véhicules, en accompagnant les collectivités dans l'isolation des bâtiments ou le changement de chaudières, en organisant l'achat groupé d'énergie et tout récemment en mettant en place une société d'économie mixte, ENR 64, dédiée au portage de projets développant l'usage des énergies renouvelables sur le département.

Mais le BIO GAZ, l'éclairage public durable et la mobilité hydrogène notamment, seront également les sujets phares du SDEPA dans les années à venir !

UN PARTENARIAT SDEPA-DÉPARTEMENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le 30 janvier 2020 une nouvelle convention a été signée entre le Département et le SDEPA pour l'accompagnement de diverses actions :

- L'embellissement de centre bourgs, avec l'enfouissement de réseaux
- La performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public
- La production d'électricité par énergies renouvelables
- L'utilisation de la filière bois



Signature de la convention au Conseil Départemental à BAYONNE.

La convention d'une durée de trois ans, se traduira par un soutien financier à hauteur de 600 000,00 € par an de la part du Département et permettra de mettre en œuvre les politiques communes d'accompagnement des territoires dans les domaines précités.

La mutualisation des moyens et des compétences entre acteurs historiques du territoire, au service de politiques locales coordonnées, est un gage d'utilisation rationnelle et adaptée des financements publics.

Ne pas recréer ce qui existe déjà, n'est-ce pas cela l'intelligence locale ?

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

BUREAU SYNDICAL DU 18 FÉVRIER 2019

1. Ligne de trésorerie de 2800000 €
2. Rétrocession au SDEPA d'une parcelle ayant perdu son affectation au service public de la distribution électrique
3. Suppression et création de poste
4. Validation des statuts de la SEM EnR 64
5. Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation
6. Adhésion du SDEPA au Service Technique Intercommunal de l'APGL et autorisation au Président de signer les conventions en découlant
7. Avenant n° 2 à la convention avec ECOCENE en vue de la diffusion de l'exposition itinérante du SDEPA sur l'énergie, dans les collèges du département
8. Convention constitutive d'un groupement de commande entre Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine
9. Convention SDEPA – Monde Agricole – Enedis
10. Convention SDEPA – CAPB – SMTU – Enedis – TEREGA pour l'acquisition d'un plan de corps de rue simplifié (PCRS)
11. Avenant convention SDEPA – Département pour les travaux d'éclairage du tunnel de Franqueville à Bizanos

COMITÉ SYNDICAL DU 2 MARS 2019

12. Débat d'orientations budgétaires 2019
13. Programme d'isolation des combles perdus des bâtiments communaux

BUREAU SYNDICAL DU 25 MARS 2019

14. Examen des projets de CA et BP du budget principal et des régies
15. Reversement de subventions relatives à l'éclairage des aires de jeux aux communes
16. Signature d'une convention de stage avec un étudiant de l'IUT Génie Thermique de l'UPPA
17. Reversement de subventions à Enedis pour l'enfouissement ou le déplacement de lignes HTA pour raison économique
18. Participation du SDEPA au Congrès Triennal de la FNCCR
19. Autorisation de signer la convention de mise en place de la fibre optique sur le réseau de distribution électrique

COMITÉ SYNDICAL DU 6 AVRIL 2019

20. Compte rendu des transferts de crédits 2018
21. Examen et vote du compte de gestion 2018
22. Vote du compte administratif 2018
23. Affectation des résultats 2018
24. Vote du budget primitif 2019
25. Examen et vote du compte de gestion 2018 – régie photovoltaïque
26. Vote du compte administratif 2018 – régie photovoltaïque
27. Affectation des résultats 2018 – régie photovoltaïque

28. Vote du budget primitif 2019 – régie photovoltaïque
29. Examen et vote du compte de gestion 2018 – régie de chaleur
30. Vote du compte administratif 2018 – régie de chaleur
31. Affectation des résultats 2018 – régie de chaleur
32. Vote du budget primitif 2019 – régie de chaleur
33. Désignation des représentants du SDEPA au Conseil d'Administration de la SEM EnR 64

BUREAU SYNDICAL DU 4 JUILLET 2019

34. Reversement de subventions relatives à l'éclairage d'aires de jeux aux communes
35. Marché de travaux à bons de commandes pour l'intégration de générateurs photovoltaïques raccordés au réseau de distribution électrique
36. Marché de travaux à bons de commandes pour l'isolation des combles perdus des bâtiments publics
37. Recondoction des marchés 2018-2019 liés à l'électrification rurale, l'éclairage public et les réseaux de télécommunications
38. Convention de mise à disposition de locaux du SDEPA auprès de la SEM EnR 64
39. Acquisition d'un logiciel de modélisation financière des projets développant l'utilisation des énergies renouvelables
40. Convention constitutive d'un groupement de commande entre le SDEPA et TEREGA
41. Contrat de mission pour l'identification et la valorisation des certificats d'économies d'énergie récupérables au titre des travaux d'éclairage public et d'isolation des combles des bâtiments publics
42. Renouvellement de l'adhésion du SDEPA à l'AREC
43. Désignation d'un représentant du SDEPA aux comités de pilotage des PCAET de trois EPCI du département
44. Subvention du SDEPA au colloque Énergie et Territoire de l'IUT Génie Thermique
45. Soutien du SDEPA à la mise en œuvre d'axes de recherche portés par la chaire multipartenariale « MOVE » de l'UFR Droit Public de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
46. Achèvement du déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques dans le département
47. Recherche de financements complémentaires pour le réseau de chaleur de Mauléon
48. Bail de location de locaux administratifs à Bayonne afin d'y transférer les services de l'antenne du Pays basque du SDEPA
49. Mise à jour des frais de mission et d'hébergement du personnel du SDEPA
50. Modalités d'exercice du temps partiel au SDEPA
51. Mise en place formalisée du dispositif du

Compte Épargne Temps au SDEPA

COMITÉ SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2019

52. Constitution de la SEM EnR 64
53. Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec le Département
54. Réintégration de travaux de génie civil de réseaux de communications électroniques au bilan du SDEPA
55. Renouvellement du contrat de concession de distribution publique d'électricité et de fourniture au tarif réglementé de vente entre le SDEPA, Enedis et EDF

BUREAU SYNDICAL DU 5 DECEMBRE 2019

56. Emprunt pour travaux d'électrification rurale
57. Emprunt pour réseau de chaleur de Mauléon
58. Prix de vente pour le réseau de chaleur de Mauléon
59. Ligne de trésorerie de 4 000 000 €
60. Convention de partenariat avec Enedis dite « Article 8 » pour l'intégration dans l'environnement et la sécurisation des réseaux électriques
61. Conventions de partenariats avec Enedis relatives à la délivrance de données cartographiques géoréférencées
62. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Enedis
63. Mandat du SDEPA au CDG 64 pour la mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire de la collectivité
64. Autorisation de signer un contrat de travail à durée déterminée de trois ans dans le cadre des dispositions de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative au statut de la Fonction Publique Territoriale
65. Indemnité de conseil au Comptable du Trésor
66. Regroupement des Syndicats d'énergie de la Nouvelle-Aquitaine pour valoriser leurs Certificats d'Économies d'Énergie
67. Appel à Manifestation d'Intérêt CEDRE organisé par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE
68. Actualisation de la participation du SDEPA aux contrats de prévoyance des agents de l'établissement
69. Création d'un emploi non permanent à temps complet
70. Politique en matière d'éclairage public et financement des travaux

SDEPA - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019
Édité par le SDEPA - Parc d'activités Pau-Pyrénées,
4 rue Jean Zay 64 000 Pau
Tél. : 05 59 02 46 71 - accueil@sdepa.fr

Directeur de publication : Barthélémy BIDÉGARAY
Crédit photos : SDEPA - Dépôt légal : juin 2020

Conception-réalisation : Agence Valeurs du Sud
www.agence-valeursdusud.fr - Tél. : 05 59 140 140